

Appel de Tunis

Pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées

Nous, les participants à la Conférence internationale sous le thème : « **Ensemble pour la promotion de l'emploi et la protection des catégories aux besoins spécifiques** », tenue par l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) en coopération avec l'Association Basma pour la promotion de l'emploi des handicapés, à l'occasion de la célébration de Kairouan Capitale de la Culture islamique pour 2009, sous le patronage de S.E le Président de la République Tunisienne, nous sommes réunis du 7 au 9 décembre 2009 en Tunisie, terre de solidarité, de fraternité, de tolérance, de rencontres, de dialogue des civilisations, des cultures et des religions, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale des personnes handicapées et le 61^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, en vue d'examiner les moyens susceptibles de promouvoir la situation des handicapés, coordonner les efforts déployés pour leur protection et mettre en place un programme d'action pour favoriser leur intégration dans le marché de l'emploi,

- **S'inspirant** des préceptes de l'islam qui prônent la justice et l'équité entre tous les êtres humains ainsi que l'égalité des chances en matière d'apprentissage, de santé et de bien-être sans aucune distinction ni exclusion, afin de garantir à toutes les catégories sociales le droit à la connaissance, à l'apprentissage et à l'acquisition des compétences nécessaires leur permettant de s'intégrer dans la société et contribuer au développement durable ;
- **S'appuyant** sur les conventions et les déclarations internationales adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour la protection des droits des personnes handicapées, notamment ceux relatifs à la sauvegarde des droits des personnes handicapées ;
- **Etant tenus** par notre devoir humain envers les personnes handicapées et conscients de la nécessité de fournir une instruction, des soins de santé physique et mentale ainsi qu'une protection sociale, promulguer des lois qui garantissent leurs droits et sensibiliser à leurs problèmes ;
- **Conscients** de l'importance du rôle des institutions de la société civile dans le soutien des efforts des gouvernements et des organisations internationales et régionales s'intéressant aux personnes porteuses d'handicap ; conscients également de la nécessité de renforcer les résultats acquis dans ce domaine ;
- **Notant** avec satisfaction que, de par le monde, l'on est de plus en plus sensibilisé aux droits de l'homme, dont les droits des personnes handicapées, à travers la mise en place d'un cadre juridique approprié et la création d'institutions spécialisées qui leur sont dédiées ;

- **Appréciant** à leur juste valeur les résultats qui ont été réalisés dans ce domaine par le Gouvernement Tunisien à travers ses plans, programmes et projets nationaux connexes, et en prenant en considération les lois promulguées et les mécanismes mis en place à cet effet, notamment la création en 2000 de l'Association « **Basma** » et la loi d'orientation de 2005, relative à la promotion et la protection des personnes handicapées ainsi qu'au développement d'approches favorisant leur qualification et leur intégration sociale ;
- **Saluant** les activités régionales et internationales réalisées par l'ISESCO dans ce domaine, dans le cadre de ses plans et stratégies spécialisés, en coopération avec les instances publiques, la société civile et les organisations régionales et internationales ;
- **Appréciant** l'initiative prise par le Président de la République Tunisienne, qui a bien voulu accueillir et placer cette conférence sous son haut patronage, considérant que cette initiative est de nature à renforcer les efforts déployés sur les plans national, régional et international pour promouvoir la condition des personnes handicapées ;
- **Exprimant** nos vifs remerciements et notre profonde gratitude à l' épouse de S.E le Président de la République Tunisienne, Présidente de l'Association Basma, Présidente de l'Organisation de la femme arabe, pour avoir présidé la cérémonie d'ouverture de cette conférence et y avoir prononcé un discours qui oriente l'action dans ce domaine ;
- **Saluant** son discours d'ouverture qui contient des orientations constructives étayées par une vision d'avant-garde, une analyse de la situation des personnes handicapées et dans lequel elle expose les moyens de promouvoir leur insertion professionnelle ; saluant, en outre, sa proposition relative à l'instauration d'un prix international décerné annuellement par l'ISESCO aux meilleures institutions publiques et privées ainsi qu'aux éminentes personnalités qui contribuent au soutien des personnes handicapées et réalisent des projets pionniers pour la promotion et la subvention à leurs besoins fondamentaux; **considérant, par ailleurs, le discours comme une référence pour les participants à la conférence** ;
- **Nous félicitant** des profonds et fructueux débats qui ont eu lieu durant les trois jours de la conférence ainsi que de la qualité des communications et documents de travail qui y ont été présentés;

Avons convenu de lancer le présent Appel dans lequel nous :

- ❖ **Réaffirmons** que les personnes handicapées sont partie intégrante des droits de l'homme, lesquels sont fondés sur les principes de dignité, de justice, d'équité, de liberté et d'indépendance, droits et valeurs que l'Islam a apportés et incité à respecter.
- ❖ **Appelons** les institutions officielles spécialisées, dans les Etats membres de l'ISESCO, à promulguer des lois appropriées et engager des politiques garantissant aux personnes handicapées le droit d'avoir un accès équitable à l'emploi et de s'intégrer dans la vie de tous les jours.
- ❖ **Mettons** l'accent sur le rôle du secteur privé dans les efforts publiques et privés visant à garantir l'emploi des personnes handicapées ; et inviter les responsables de ce secteur à consacrer des quotas pour l'emploi des personnes handicapées et allouer une partie de leurs recettes au profit des handicapés et de leurs associations.

- ❖ **Appelons** à accorder davantage d'attention à l'élaboration de programmes de formation spécialisés, créer des institutions de qualification technique et organiser des activités de formation professionnelle au profit des personnes handicapées de manière à s'adapter aux exigences du marché de l'emploi et aux critères fonctionnels requis et ce, conformément aux critères et principes stipulés dans les conventions et les déclarations internationales pertinentes.
- ❖ **Encourageons** les projets de recherche et les projets technologiques visant à l'atténuation, voire la lutte contre les handicaps physiques et mentaux et améliorer les conditions de vie de ces catégories en leur permettant de pratiquer normalement leurs activités quotidiennes et professionnelles sur un pied d'égalité avec les autres catégories sociales.
- ❖ **Exhortons** à l'élaboration davantage d'études de terrain, de rapports analytiques, de bases de données et de guides statistiques sur la réalité de l'emploi des personnes handicapées et identifier les défis auxquels font face les sociétés arabes et islamiques, proposer des solutions et rendre des décisions que les parties concernées doivent adopter en la matière.
- ❖ **Appelons** à activer la coopération et les partenariats avec les instances publiques, les institutions de la société civile et le secteur privé sur les plans national, régional et international dans le but d'échanger les expertises, les expériences pilotes et les pratiques réussies dans le domaine de la promotion de l'emploi des catégories aux besoins spécifiques.
- ❖ **Incitons** les instances officielles chargées de la santé, de l'éducation, des sciences et de la culture à fournir les services et les facilités nécessaires afin que les personnes handicapées bénéficient pleinement des programmes, des activités et des projets qui leur sont dédiés tout en y participant de manière efficace.
- ❖ **Appelons** les Etats arabes et islamiques - qui ne l'ont pas encore fait- à signer et ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; appeler, par ailleurs, à l'adoption des termes et des principes contenus dans ladite Convention et œuvrer à la diffuser à plus large échelle ; réaffirmons, par ailleurs, la nécessité de mettre à contribution les personnes handicapées dans les programmes et activités qui leur sont spécifiques tel que stipulé dans la convention précitée.
- ❖ **Appelons** à activer le rôle des institutions médiatiques pour sensibiliser aux questions de l'handicap, faire connaître les droits des personnes handicapées et participer aux efforts de mobilisation et de sensibilisation, aux niveaux publique et privé, en vue de répondre aux besoins des personnes handicapées dans les domaines professionnels et fonctionnels.
- ❖ **Appelons** à aider les associations privées opérant dans le domaine des handicapés pour concevoir des projets d'investissement au profit des handicapés et trouver des sources de financement stables pour ces projets à travers des systèmes de financement islamiques, des fonds nationaux et des prélèvements fiscaux au profit des personnes handicapées et de leurs associations et projets.
- ❖ **Appelons** l'ISESCO à élaborer une stratégie globale pour traiter la question de l'handicap sous ses différentes dimensions pour servir de guide aux Etats membres lors de la conception de leurs politiques de développement et de référence aux associations de la société civile lors de l'exécution de leurs activités et programmes.

- ❖ **Nous félicitons** du choix porté sur la République Tunisienne pour abriter cette conférence internationale eu égard à sa riche civilisation et à ses réalisations remarquables et continues qu'elle accomplit dans les domaines sociaux et humains, en prenant appui sur les valeurs islamiques pérennes dans ce pays arabe et musulman qui prône la tolérance et la solidarité à travers les différentes composantes de la société tunisienne.
- ❖ **Soutenons l'initiative** lancée lors de la cérémonie d'ouverture de la conférence par la Présidente de l'Association Basma, consistant en l'instauration d'un prix international qui sera décerné annuellement aux meilleures institutions publiques et privées ainsi qu'aux éminentes personnalités qui contribuent au soutien des personnes handicapées et réalisent des projets pionniers pour la promotion et la subvention aux besoins fondamentaux des personnes handicapées.
- ❖ **Adressons** nos vifs remerciements au Président de la République Tunisienne, d'avoir bien voulu placer cette conférence sous son haut patronage, pour l'intérêt qu'il porte aux personnes handicapées et pour tout ce que la République Tunisienne a réalisé dans ce domaine sous sa sage conduite.
- ❖ **Adressons** nos vifs remerciements à l'Épouse de S.E le Président de la République, pour le grand intérêt qu'elle porte aux questions des personnes handicapées et pour les efforts d'avant-garde déployés par l'Association **Basma**, conformément à ses directives, notamment dans le domaine de l'emploi, de la protection et de l'insertion des personnes handicapées dans le tissu économique.
- ❖ **Remercions** S.E Abdulaziz Othman Altwaijri, Directeur général de l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO) pour les remarquables réalisations de cette organisation dans le domaine de la protection des personnes handicapées et pour la tenue de cette conférence, en coopération avec l'Association **Basma**.
- ❖ **Chargeons** l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO), l'Association Basma pour la promotion de l'emploi des handicaps et l'Organisation arabe des personnes handicapées, du suivi et de la mise en application de ces recommandations, en coopération avec les instances publiques compétentes, les institutions privées concernées et les organisations régionales et internationales compétentes.